

# INTERPELLATION

**Auteur** AdG/LA, par Blaise CARRON  
**Objet** Pour un assainissement rapide de la décharge des Mangettes à Monthey  
**Date** 09/03/2020  
**Numéro** 2020.03.047

Vu l'activité industrielle que connaît la commune de Monthey, il n'est pas étonnant de trouver sur son territoire un certain nombre de décharges et de sites pollués.

Certains sites comme la décharge du Pont rouge ou l'ancien bassin de décantation du site chimique ont été assainis ces dernières années.

En consultant le cadastre cantonal des sites pollués, nous pouvons constater qu'il reste cependant encore à Monthey quelques sites pollués nécessitant un assainissement pour reprendre la terminologie du cadastre cantonal.

Parmi ceux-ci se trouve la décharge des Mangettes (Nr. EVA : D-6153-000-00 selon le cadastre).

Cette décharge des Mangettes située le long du Rhône, outre le volume important de déchets qu'elle contient a ceci de particulier qu'elle n'est pas clôturée et étant recouverte de végétaux, elle sert comme lieu d'agrément pour les habitants de la région. Ce qui rend son assainissement rapide d'autant plus nécessaire.

## Conclusion

Sur la base de ce constat nous interpellons de Conseil d'Etat en lui soumettant les questions suivantes :

- Une date de début des travaux de l'assainissement de la décharge des Mangettes à Monthey a-t-elle déjà été arrêtée ? Si non pour quelles raisons ?
- Quel sera le coût de cet assainissement ? De quelle manière celui-ci sera réparti entre les différentes entités ayant utilisé cette décharge ?